

## Situation du local vis-à-vis des normes d'accessibilité

### Désignation du demandeur :

Nom :

Adresse :

Ville :

Adresse de l'établissement :

### STATIONNEMENT

Proposez-vous une ou plusieurs places de stationnement ?

Non

Une place est-elle adaptée aux handicapés ?

oui

non

Sans objet

Demande  
de dérogation

Places réservées avec signalisation verticale  
et horizontale réglementée (peinture au sol  
et panneau) ?

oui

non

Sans objet

Demande  
de dérogation

Places adaptées horizontales au dévers près  
(inférieur ou égal de 3 %)

oui

non

Sans objet

Demande  
de dérogation

Commentaire :

### ACCES EXTERIEUR AU CABINET

Accès d'une largeur minimale de 1,20m avec  
un dévers inférieur à 3%  
*(tolérance d'une largeur à 90 cm sur une  
faible longueur)*

oui

non

Sans objet

Demande  
de dérogation

Revêtement de l'accès non meuble, non  
glissant, non réfléchissant et sans obstacle à  
la roue ?

oui

non

Sans objet

Demande  
de dérogation

Contraste visuel et tactile de l'accès par  
rapport à son environnement permettant sa  
détection à la canne ou au pied  
*(bordure ou simple différence de  
revêtements : béton-pelouse par exemple)*

oui

non

Sans objet

Demande  
de dérogation

Cheminement horizontal et sans ressaut de  
plus de 2 cm  
*(tolérance à 4 cm si le ressaut comporte sur  
toute sa hauteur une pente < 33%)*

oui

non

Sans objet

Demande  
de dérogation

Pente < 6% sur une longueur de 10m, < 10% sur une longueur de 2m ou < 12% sur une longueur de 50 cm ?	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
Les trous ou les fentes éventuels dans le sol ont une largeur ou un diamètre < à 2 cm ?	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
Accès dépourvu d'éléments en porte-à-faux ou en saillie latérale de plus de 15 cm ?	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
<b>Commentaire :</b>				

<b>MARCHES A L'ENTREE DU CABINET</b>				
Présence de marches pour accéder au cabinet ?				Non
Plan incliné permanent, une rampe posée de manière permanente, une rampe amovible, présentant une pente faible afin de rendre l'entrée accessible pour tous <i>(personne avec poussette, personne âgée, personne en fauteuil roulant, personne ayant des difficultés de mouvement, personne malvoyante, etc.)</i>	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
Première et dernière marches pourvues d'une contremarche, visuellement contrastée par rapport à la marche ?	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
Nez de marche visuellement contrastés par rapport au reste de l'escalier sur au moins 3 cm en horizontal et non glissants ?	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
Présence, en haut de la marche la plus haute, d'un revêtement de sol d'éveil à la vigilance à une distance comprise entre 0,28m et 0,50m de la première marche. <i>(bande podotactile)</i>	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
Si l'entrée comporte trois marches ou plus, des mains courantes sont-elles installées de part et d'autre, à une hauteur comprise entre 80 cm et 1 m, et visuellement contrastées par rapport à la paroi ?	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
Ces mains courantes disposent-elles d'un prolongement horizontal d'au moins 28 cm, en haut et en bas de l'escalier ?	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
<b>Commentaire :</b>				

<b>SIGNALITIQUE</b>			
Taille des caractères d'écriture ou pictogrammes/icônes proportionnée par rapport à la distance de lecture ?	oui	non	Sans objet
Contraste de couleurs assurant des informations contrastées par rapport au fond du support ?	oui	non	Sans objet
<b>Commentaire :</b>			

<b>INTERIEUR DU CABINET - escalier</b>				
Présence d'escalier à l'intérieur du cabinet ?				Non
Escalier disposant d'un éclairage renforcé ?	oui	non	Sans objet	
1ère et dernière marche pourvues d'une contremarche d'une hauteur minimale de 10 cm, visuellement contrastée par rapport à la marche sur au moins 10 cm de hauteur	oui	non	Sans objet	
Nez de marche visuellement contrastés sur au moins 3 cm en horizontal, non glissants?	oui	non	Sans objet	
Revêtement de sol d'éveil à la vigilance, En haut de la marche la plus haute, à une distance comprise entre 28 cm et 50 cm de la 1ère marche (bande podotactile)	oui	non	Sans objet	
Présence de 2 mains courantes, d'une hauteur comprise entre 80 cm et 1 m, de part et d'autre de l'escalier	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
Mains courantes se prolongeant horizontalement d'au moins 28 cm, en haut et en bas de l'escalier	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
<b>Commentaire :</b>				

<b>INTERIEUR DU CABINET – Zone d'accueil</b>			
Présence d'une banque d'accueil			Non
La banque d'accueil la communication visuelle de face sans effets d'éblouissement ou de contre jour ?	oui	non	Sans objet
Le mobilier d'accueil dispose d'une table : -d'une largeur d'au moins 60 cm -d'une hauteur maximale de 80 cm -d'une hauteur sous table de 70 cm -d'une profondeur d'au moins 30 cm	oui	non	Sans objet
Le point d'accueil dispose d'un éclairage suffisant (pour pouvoir lire un document avec un réel confort de lecture) ?	oui	non	Sans objet
<b>Commentaire :</b>			

<b>INTERIEUR DU CABINET – Salle de consultation</b>			
Emplacement adapté (dimension 80 cm x 1,30 m) prévu pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse se positionner parmi les sièges existants ?	oui	non	Demande de dérogation
Espace de manoeuvre suffisant, permettant à une personne avec canne ou en fauteuil de s'orienter, faire demi-tour ou sortir ?	oui	non	Demande de dérogation
Eclairage suffisant (pour pouvoir lire un document avec un réel confort de lecture) ?	oui	non	
Matériaux aux murs ou au plafond qui permettent d'atténuer le phénomène de réverbération des sons ?	oui	non	Demande de dérogation
<b>Commentaire :</b>			

<b>INTERIEUR DU CABINET – Portes</b>				
Les portes de largeur supérieure à 80 cm (passage utile de 77 cm)	oui	non		Demande de dérogation
Poignée de porte manœuvrable sans effort en position « assis » ou « debout » par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet ?	oui	non		
Portes (ou leur encadrement) et dispositif d'ouverture (poignée ou autre) présentant un contraste visuel par rapport à leur environnement ?	oui	non		
En cas de porte vitrée : repérage possible par une personne malvoyante ou une personne distraite ? <i>(2 bandes de couleur contrastées à 1,10m et 1,60m de haut)</i>	oui	non	Sans objet	
Espace de manœuvre suffisant de part et d'autre de la porte d'entrée et de celles desservant des locaux où l'usager est amené à se déplacer seul ?	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
<b>Commentaire :</b>				

<b>INTERIEUR DU CABINET – Circulations intérieures</b>				
Allées principales du cabinet médical (allant de l'entrée à l'accueil, de l'entrée à la salle de consultation, etc.) libres de tout obstacle au sol, de largeur supérieure à 1,20 m	oui	non		Demande de dérogation
Autres allées d'une largeur minimum de 1,05 m au sol et de 90 cm à partir de 20 cm au-dessus du sol	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
Circulation libre de tout obstacle latéral (maxi. 15 cm) et en hauteur (au moins à 2,20 m de haut par rapport au sol)	oui	non	Sans objet	Demande de dérogation
Cheminement disposant d'un éclairage suffisant sans zone d'ombre	oui	non		
Cheminement disposant d'une différence de couleurs et de revêtement avec ses abords	oui	non		
<b>Commentaire :</b>				

<b>INTERIEUR DU CABINET – Toilettes</b>			
Des toilettes sont-elles à la disposition de vos patients ?			Non
Cuvette accessible et utilisable par le plus grand nombre (45cm < hauteur < 50 cm)	oui	non	Sans objet
Barre d'appui sur le côté permettant le transfert d'une personne circulant en fauteuil roulant ( 70cm < hauteur < 80cm)	oui	non	Sans objet
Equipements (papier hygiénique, brosse de nettoyage, etc.) facilement atteignables.	oui	non	Sans objet
Espace de manœuvre permettant à une personne en fauteuil roulant d'y accéder et de faire un demi-tour (1,50 m de diamètre), à l'intérieur des sanitaires ou à proximité de la porte.	oui	non	Sans objet
Espace d'usage » libre de tout obstacle pour y positionner son fauteuil (0,80 m x 1,30 m) à côté de la cuvette ?	oui	non	Sans objet
Lave-mains à une hauteur adaptée (85 cm du sol) et avec une robinetterie préhensible (robinetterie à levier ou automatique)	oui	non	Sans objet
Dispositif sur la porte des toilettes permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré (barre de rappel ou ferme-porte)	oui	non	Sans objet
<b>Commentaire :</b>			